Image not found or type unknown

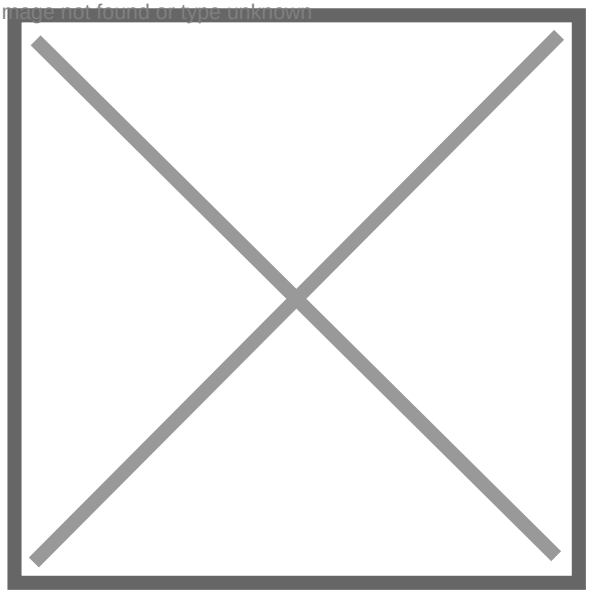

RENONCER de payer les Cours minerve

Par **valou2512**, le **17/09/2013** à **12:02**

Bonjour, j ai lu beaucoup de témoignage sur les cours minerve mais personne ne raconte pas ce qui c'est passé après leurs mise en opposition lettres de relance lettres huissiers étant dans le même cas j "ai peur de faire opposition a ma banque je voudrais savoir les risques si je ne paye plus c cours merci

Par **amajuris**, le **17/09/2013** à **13:32**

bjr,
dans le cas du prélèvement, pour faire opposition à ces prélèvements, la banque doit vous demander copie de votre courrier de résiliation au titulaire de l'autorisation de prélèvement.
je ne connais pas votre contrat, mais si vous ne payez pas ce qui est convenu dans ce document, vous risquez après mise en demeure que cet organisme vous assigne devant un tribunal.
je crois que vous n'êtes pas le seul dans ce cas et j'ignore si un tribunal a déjà eu à statuer sur une telle situation.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés